



Jean-Benoît Albertini  
Préfet de l'Essonne

Les rencontres départementales de l'habitat et de l'hébergement (RDHH) constituent chaque année un moment fort de bilan des actions déjà entreprises mais également de mise en perspective des nombreux défis qui restent à relever pour permettre à nos concitoyens d'accéder au logement, dans des conditions décentes et adaptées à leur situation.

Le premier défi est celui de la construction de logements neufs afin de résorber le déficit de logements et de réaliser l'objectif de 70 000 nouveaux logements par an en Ile-de-France inscrit dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. Publié en décembre 2017, le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) fixe les grandes orientations d'une politique de l'hébergement et de l'accès au logement. Il permet notamment une territorialisation fine des objectifs à atteindre en matière de construction, dont l'Essonne prend pleinement sa part avec un objectif global de 9 800 logements par an. Ce niveau de production a été dépassé en 2017 pour la deuxième année consécutive.

À cet enjeu de production de logements, s'associe une exigence de mixité sociale au travers de la production de logements sociaux, principalement ciblée dans les communes n'ayant pas atteint l'objectif légal de 25% de logements sociaux. Avec 4 143 logements sociaux agréés, l'année 2017 égalise le niveau historique de l'année 2016, au bénéfice de l'ensemble des ménages aux ressources modestes en attente d'un logement social.

La recherche de mixité sociale passe également par l'intervention forte de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La mobilisation de l'ANRU est particulièrement marquée en Essonne (595M€ de subventions ANRU engagées pour le premier programme). L'année 2018 verra ainsi la signature des premières conventions opérationnelles du nouveau programme, tandis que les derniers travaux du premier programme ANRU, lancé en 2003, sont en cours de finalisation.

En outre, les lois ALUR (mars 2014) et Égalité et Citoyenneté (janvier 2017) fixent des objectifs en matière d'attributions de logements sociaux afin de garantir l'accès au logement des personnes les plus défavorisées et la mixité sociale dans les quartiers prioritaires (QPV). Dans cette perspective, l'Accord Collectif Départemental (ACD) signé par les 4 acteurs majeurs du logement social que sont l'État,

les bailleurs par l'intermédiaire de l'AORIF, le Conseil départemental et Action Logement, doit permettre de prioriser l'accès au logement des publics défavorisés.

Enfin, l'accès au logement des personnes hébergées en structures, au travers de la politique "le logement d'abord", et l'accueil des réfugiés sont des priorités régionales faisant l'objet d'une attention soutenue des services de l'État en Essonne. À cela s'ajoute la prise en compte du logement des gens du voyage, dont le schéma d'accueil et d'hébergement a vu sa révision lancée fin 2017, dans l'objectif de proposer en concertation avec les communes et intercommunalités du territoire des solutions pragmatiques en réponse à leurs besoins spécifiques.

Par ailleurs, dans la lignée du plan de rénovation énergétique des bâtiments, présenté début 2018 par le Gouvernement et visant une stratégie globale pour répondre au défi de la neutralité carbone et améliorer le pouvoir d'achat des Français, il revient de souligner tout particulièrement l'action de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration des conditions de vie des ménages modestes dans le parc privé.

Pour 2017, ce sont ainsi près de 3 000 logements améliorés pour un montant d'environ 11M€ de subventions. En 2018, un déploiement renforcé des aides est attendu à travers la mise en œuvre du programme "Habiter Mieux Agilité", qui fera l'objet d'une grande campagne de communication nationale. La mobilisation autour des copropriétés en situation de dégradation avancée, thématique retenue dans le cadre des RDHH 2018, constitue en parallèle une priorité de l'intervention sur le parc privé en Essonne, de même que la lutte contre l'habitat indigne.

Le projet de loi relatif à l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), actuellement en phase d'examen parlementaire, permettra de renforcer les réponses en faveur du logement et de l'hébergement pour nos compatriotes. Il intéresse particulièrement la situation de l'Essonne. Le programme Action Coeur de Ville, dont cinq villes essonniennes sont lauréates, permettra également de fédérer les énergies autour de projets qui pourront transformer les centres urbains concernés et les requalifier.

La richesse des politiques publiques brièvement présentées ci-dessus témoigne de l'implication des acteurs, qu'ils soient privés, collectivités, bailleurs sociaux, associations, etc. Je souhaiterais donc ici les remercier pour leur action au bénéfice de l'habitat et de l'hébergement de tous en Essonne.